

## RU, EN AVANT !

### Formation à la représentation des usagers

Je viens d'être nommé représentant des usagers (RU) dans les instances de la santé. Je cherche à améliorer la vie des usagers, à faire respecter leurs droits. Pas facile ! J'ai besoin de grands repères et de conseils pratiques pour exercer le mandat que mon association m'a confié. J'aimerais aussi pouvoir échanger avec d'autres RU, les rencontrer pour pouvoir mieux se connaître et travailler ensemble.

**Cette formation initiale de 2 jours vise à améliorer vos capacités d'action, à mieux appréhender : votre mandat, ce à quoi vous vous engagez, ce qu'il faut savoir faire pour être efficace et vous permettre de jouer pleinement votre rôle. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échanges entre RU de différentes associations, qui démarrent un parcours de formation.**

**Dates : jeudi 9 et vendredi 10 février 2017**

**Horaires : 8h30 à 16h30**

**Lieu : (cf. plan d'accès joint)  
POINTE-A-PITRE salle de réunion de  
la Ligue contre le cancer**

**Public : Nouveaux représentants des usagers (RU)** ayant un mandat dans les instances hospitalières ou de santé publique (*idéalement, la formation doit être réalisée dans les 6 mois suivant la prise de mandat*).

**Coût :** gratuit ; remboursement des frais de déplacements (barème sur <http://leciss.org/se-former/en-pratique> )

**Indemnisation des participants dans le cadre de la loi de santé :** 100 € versés aux participants ayant suivi les 2 jours de formation, si dossier d'inscription complet

**Intervenant :** formateur du réseau du CISS, également représentant des usagers.

**Objectifs de la formation** (*conforme au cahier des charges du Ministère des affaires sociales et de la santé, mars 2016*)

- se positionner comme représentant des usagers
- mobiliser les fondamentaux de la démocratie en santé (notamment les principes, les valeurs, les droits)
- élaborer et défendre une position d'usagers, dans une approche transversale

#### Contenu de la formation

- Les grands principes défendus par les RU ; la démocratie en santé
- Les principales instances de la représentation et la place du RU
- Des principes à la pratique :
  - o les principales situations rencontrées
  - o travailler en commun
  - o énoncer un avis
- Les outils et ressources du RU
- Les points de vigilance du RU
- Les compétences clés du RU

#### Méthodes pédagogiques

- Jeu de plateau pédagogique avec questions ouvertes, études de cas, auto-évaluation
- Echanges d'expériences
- Apports théoriques

**Supports fournis :** mallette du RU constituant une base documentaire et un carnet de route.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## RU EN AVANT – à POINTE-A-PITRE le 9 et 10 février 2017

---

Merci de renvoyer ce bulletin au CISS Guadeloupe, St-Martin, St-Barthélemy

Par courrier à l'adresse suivante : C/O Ligue contre le Cancer

Bd Légitimus, Rond point Miquel- 97110 Pointe-à-Pitre

ou par mail : [ciss.guadeloupe971@gmail.com](mailto:ciss.guadeloupe971@gmail.com)

Pour l'indemnisation, apporter votre RIB les jours de formation

 **Merci de remplir lisiblement TOUS les champs de ce bulletin d'inscription**

### Coordonnées

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Région : \_\_\_\_\_

 **Votre adresse (à renseigner obligatoirement pour pouvoir recevoir l'indemnisation) :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Votre E-mail : \_\_\_\_\_

Votre téléphone : \_\_\_\_\_

### Hébergement

NON  OUI Pour les nuits du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Merci de prendre en compte mon handicap pour la réservation d'une chambre d'hôtel  
**L'hébergement**, peut être pris en charge dans les cas suivants :

- pour la nuit entre les deux jours de formation

- pour la nuit précédant le premier jour de la formation, lorsque l'éloignement de votre lieu de résidence vous oblige à arriver la veille

 **Je certifie sur l'honneur n'avoir pas exercé au préalable de mandat de représentant des usagers du système de santé et ne pas avoir suivi la formation généraliste indemnisée au sein d'une autre association.**

Le.....

Signature :

## Votre parcours de RU

---

**Instances/commissions/comités où vous représentez les usagers actuellement** (plusieurs réponses possibles) :

- Commission des usagers
- Conseil de Surveillance (CS) d'établissement de santé public ou conseil d'administration (CA) d'établissement de santé
- Conseil territorial de santé (CTS)
- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)
- Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)
- Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS)
- Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)
- Comité de protection des personnes (CPP)
- Conseil de la CPAM
- Autre (préciser) : .....

**Nom(s) et coordonnées de(s) l'établissement(s) où vous siégez / date de nomination :**

Nom	Coordonnées	Date de dernière nomination

## Votre parcours de formation

---

**Est-ce la première formation du CISS que vous suivez ?**     OUI     NON

**=> Si NON, à quelle formation avez-vous déjà participé ?**

- Défendre les droits des usagers
- RU et le système de santé
- RU en CRUQPC/Commission des usagers
- Analyser les plaintes et réclamations en CRUQPC/Commission des usagers
- Le rapport de la CRUQPC/Commission des usagers
- Prendre la parole en réunion
- Les plaintes des usagers : les recours juridiques
- Autre (précisez) : .....

## De petites questions pour préparer votre venue en formation...

Indiquez, parmi les instances ci-dessous, celles dont vous avez entendu parler avant de prendre connaissance de ce bulletin d'inscription

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Commission des usagers   | <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS) |
| <input type="checkbox"/> Conseil de Surveillance d'établissement de santé public ou conseil d'administration d'établissement de santé | <input type="checkbox"/> Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)             |
| <input type="checkbox"/> Conseil territorial de santé (CTS)   | <input type="checkbox"/> Comité de protection des personnes (CPP)                        |
| <input type="checkbox"/> Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)  | <input type="checkbox"/> Conseil de la CPAM  |
| <input type="checkbox"/> Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)  | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : .....  |

**Pour vous, quels sont les grands principes que le représentant des usagers doit défendre ?**

Citez ceux qui vous viennent à l'esprit spontanément

---

---

Pour vous, selon votre expérience, **à quoi doit faire attention** un représentant des usagers ? (quels sont les points sur lesquels le RU doit être très vigilant ?)

---

---

**Un agrément d'association en santé c'est (une seule réponse possible) :**

- des critères précis donnant le droit légalement à une association d'avoir des représentants des usagers
- l'autorisation pour les RU d'intervenir dans les établissements de santé

**La principale chose que vous souhaiteriez avoir appris à la fin de cette formation :**

---

**Autres commentaires :**

---

---

---